

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} octobre 2025, le député des Îles-de-la-Madeleine inscrivait au feuilletton trois questions portant sur la reconnaissance et la certification des chiens d'assistance au Québec. Plus précisément, le député demandait :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?
- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?
- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier »?

Le gouvernement est d'accord avec le fait qu'il est important d'encadrer la reconnaissance des chiens d'assistance pour tous, et ce, dans le respect du droit à l'égalité protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne* ainsi que par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

... 2

Suivant la lecture du rapport « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux », j'ai notamment demandé à l'Office des personnes handicapées du Québec et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de débiter des travaux intersectoriels, avec les différents ministères et organismes impliqués, afin d'identifier quel serait le meilleur moyen qui soit pour répondre aux besoins des personnes qui ont recours à un chien d'assistance, et ce, incluant l'évaluation de normes pour la conformité des écoles de dressage canon. Les travaux sont toujours en cours.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-02144-001